

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/09/2022

Dossier complet le :

27/09/2022

N° d'enregistrement :

2022-0118

1. Intitulé du projet

Aménagement des abords du crématorium d'Herlies

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Européenne de Lille (MEL)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Damien CASTELAIN, Président

RCS / SIRET

2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus (120 places)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à étendre le site du crématorium pour y créer du stationnement supplémentaire sur d'actuelles parcelles en friche appartenant à la MEL. En parallèle, l'ancien parking sera transformé en un jardin paysager et les abords immédiats du bâtiment seront réaménagés dans une optique d'amélioration globale des conditions d'accueil et de recueillement. Un soin particulier sera accordé au traitement paysager ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet est d'augmenter les capacités de stationnement pour atteindre 120 places (contre une soixantaine actuellement) en incluant des bornes de recharge pour véhicules électriques et des ombrières photovoltaïques en autoconsommation.

Le projet a par ailleurs été pensé pour que ce réaménagement réponde aussi aux objectifs d'amélioration globale du site :

- offrir des lieux de recueillement intimes et confortables,
- sécuriser et faciliter les déplacements grâce à une meilleure séparation des usagers (service, véhicules, piétons, cycles...),
- diminuer l'impact visuel du stationnement et offrir un stationnement modulable en fonction des besoins,
- donner une identité visuelle au site en garantissant un traitement paysager en lien avec l'environnement (plaine des Weppes),
- gérer les eaux pluviales à la parcelle en maximisant les espaces d'infiltration et contribuer au développement de la trame verte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'objectif est de démarrer les travaux au deuxième semestre 2023 pour garantir une livraison du projet début 2024.

La première phase des travaux consistera en la réalisation des deux nouvelles poches de stationnement ce qui permettra de continuer à exploiter l'ancien parking et la voie d'accès existante pendant les travaux. Les interventions seront alors éloignées du crématorium et un soin particulier sera porté au maintien de la tranquillité des cérémonies (localisation de la base vie, organisation des circulations, adaptation des horaires...).

La seconde phase des travaux visera à transformer l'ancien parking en un jardin et donc à transformer cet espace minéral en une surface végétalisée et plantée. En parallèle, l'ancienne voie d'accès sera transformée en voie carrossable engazonnée.

Enfin, les abords immédiats du crématorium seront réaménagés pour mettre en valeur le bâtiment et optimiser les circulations piétonnes et les espaces d'attente.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les nouveaux espaces de stationnement permettront l'accueil de 120 véhicules environ. Des places seront réservées aux Personnes à Mobilité Réduite au plus proche du crématorium. Elles seront accessibles par l'ancienne voie d'accès qui sera désimperméabilisée (dalles gazon carrossables) et qui servira aussi de dépose-minute et d'accès au concierge et aux cyclistes. Une voie de service indépendante sera créée pour dissocier les flux techniques (pompes funèbres, personnel du crématorium...) des usagers et garantir l'intimité et le recueillement.

Le parking principal sera traité dans des matériaux drainants, avec un réseau de noues et de massifs plantés. Il accueillera des ombrières photovoltaïques en autoconsommation. Le parking secondaire (ouvert uniquement pour les plus grosses cérémonies) sera totalement infiltrant (de type terre/pierre engazonné).

Un accès piéton majestueux formant une perspective visuelle vers le crématorium permettra de rejoindre le bâtiment à partir des espaces de stationnement.

L'ancien parking sera transformé en un jardin paysager qui formera un espace de transition entre le crématorium et les espaces de stationnement. Des petites structures y seront implantées pour permettre de s'abriter et de se recueillir en petits groupes après les cérémonies, tout en préservant l'intimité des cérémonies suivantes.

Des plantations seront mises en place en lien avec celles déjà présentes dans l'environnement et sur le site pour séparer visuellement les espaces de recueillement des espaces techniques. Elles viendront renforcer la trame verte tout en maximisant les surfaces d'infiltration pour gérer les eaux pluviales à la parcelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie actuelle	17 800 m ²
superficie extension	8300 m ²
superficie totale à terme si acquisition	27 400 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

ZA la Maladrerie, 59134 Herlies

parcelles concernées : ZH93, 95, 96, 97 (si acquisition), 98 et 100

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 51' 04" 882 Lat. 50° 34' 04" 512

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérification faite sur géoportail : non concerné
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérification faite sur géoportail : non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérification faite sur géoportail : non concerné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	plan de prévention du bruit de la MEL niveau d'exposition : 55 à 70 dB(A)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérification faite sur l'atlas des patrimoines : non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé comme potentiellement humide dans les schémas directeurs ou documents de planification (SDAGE, PLU...). Un prédiagnostic interne puis une étude de détermination ont tout de même été réalisés pour confirmer le caractère non humide du site (sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérification faite sur la liste des PPRN approuvés ou mofifiés ou en cours du Nord : non concerné (pas de PPRT ni de PPRI)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérification des bases de données casias et basias faites sur georisques et infoterre : non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Herlies n'est pas concernée par la ZRE souterraine de la nappe des calcaires carbonifères qui couvre une grande partie du département du Nord.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Herlies n'est pas concerné par le périmètre des champs captants du sud de Lille.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérification des bases de données carmen : non concerné
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérification faite sur géoportail : non concerné
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérification des bases de données carmen : non concerné

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements à prévoir pour la création des zones de stationnement seront réemployés sur site (terre végétale et modelés paysagers). Les produits de la démolition du parking et des voiries existantes seront réutilisés sur site autant que possible ou exporter en centre de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés seront uniquement ceux nécessaires à la création des couches de forme et de revêtement des surfaces à créer ainsi que du mobilier et des plantations.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles prévues pour l'extension sont actuellement en friche. Un prédiagnostic a été réalisé en septembre 2020 pour vérifier leur valeur écologique et une étude de caractérisation a confirmé leur caractère non humide (sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008). Le projet a par ailleurs été pensé pour conserver au maximum la végétation existante et renforcer la trame végétale. Les eaux pluviales seront intégralement gérées sur site grâce à l'emploi de matériaux drainants/infiltrants et le projet vise globalement à améliorer la situation environnementale du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles prévues pour l'extension sont actuellement en friche et forment des dents creuses entre le crématorium et la zone d'activités de la Maladrerie. Leur aménagement est cohérent avec l'objectif de former une unité construite circonscrite dans un espace déjà urbanisé sans empiéter sur les parcelles agricoles voisines.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seules sources de bruit seront celles des véhicules, circulant à une vitesse très inférieure à celles de la RN41 qui passe au droit du site. Les espaces circulés et stationnés ont été disposés au plus loin du bâtiment pour permettre un recueillement optimal. Il n'y a pas d'habitation à proximité et les installations les plus proches sont celles de la zone d'activité (station d'épuration...). Les nuisances sonores sont donc très limitées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tenant compte des horaires d'ouverture du site (en journée), les besoins d'éclairage sont limités. Le choix a été fait de ne pas éclairer les espaces de stationnement afin de maintenir la trame noire. Seules les voiries principales et les cheminements seront éclairés selon la réglementation en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La conception globale vise à limiter les effets sur l'environnement et même à apporter une plus-value au site :

- rationalisation de la consommation de terres agricoles et naturelles (développement sur des dents creuses de la zone d'activités),
- gestion des eaux pluviales à la parcelle (limitation des espaces imperméables, développement de surfaces infiltrantes et drainantes, mise en place d'un réseau de noues et d'espaces plantés pour tamponner et infiltrer les eaux...),
- maintien de la végétation en place et développement d'une trame végétale composée d'espèces locales pour contribuer à l'expression de la biodiversité...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été pensé pour être le plus vertueux possible (infiltration totale à la parcelle, limitation de l'imperméabilisation, développement de la trame végétale...) mais aussi pour s'intégrer dans son environnement naturel (plaine des Weppes) et améliorer globalement la situation sur le site.

Les surfaces prévues pour l'extension ont été étudiées en amont afin de confirmer qu'il n'existait pas d'enjeu environnemental majeur. Elles seront aménagées en limitant au maximum l'artificialisation (emploi de matériaux drainants / infiltrants et maximisation des plantations).

Au regard de ces aspects, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : synthèse des aménagements

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lille

le,

22/9/2022

Signature



HERLIES

Crématorium

Aménagement des abords

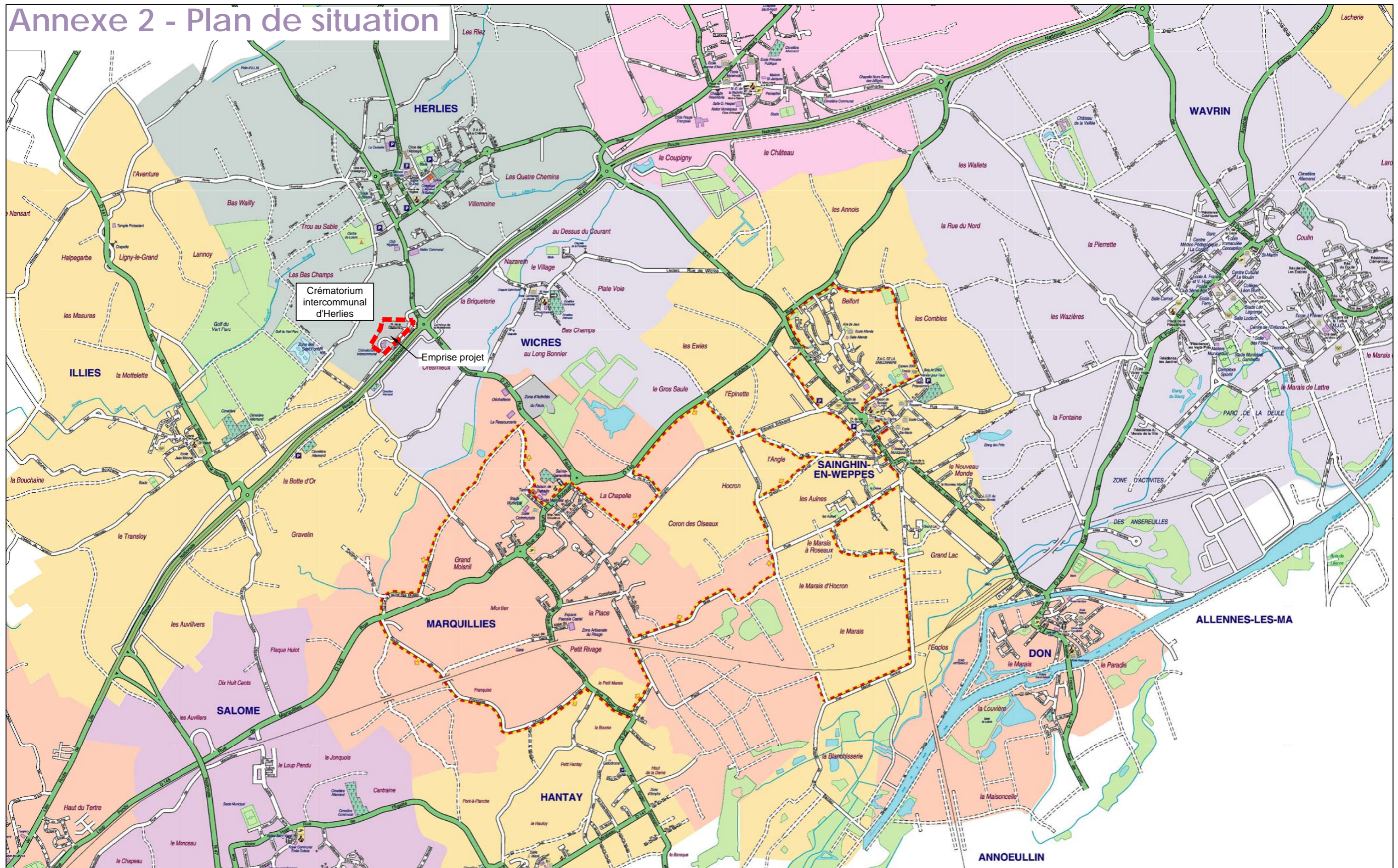
Annexes 2 à 7



Maîtrise d'Ouvrage : MEL - Direction Relations avec les Usagers Citoyenneté et Jeunesse
Maîtrise d'Oeuvre : MEL - Direction Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Oeuvre



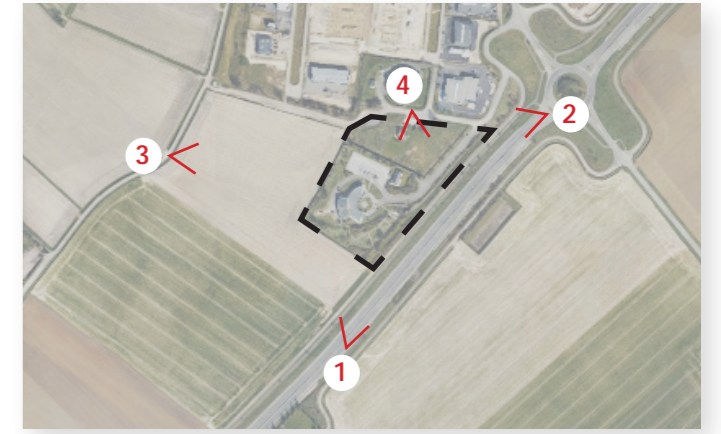
Annexe 2 - Plan de situation



	<h2>RAU009 CREMATORIUM HERLIES</h2>	<h3>Référence du document</h3>		
DIRECTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAÎTRISE D'OEUVRE	Rue de la Maladrerie - Herlies	Echelle 1 / 25000	Emetteur DAMO / ATA	Code Opération RAU_009
SERVICE AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET ARCHITECTURE	Plan de situation HERLIES - Aménagement des abords du crématorium	Phase AVP	Version A	Date 15/06/2022

Annexe 3 - Photographies de la zone d'implantation

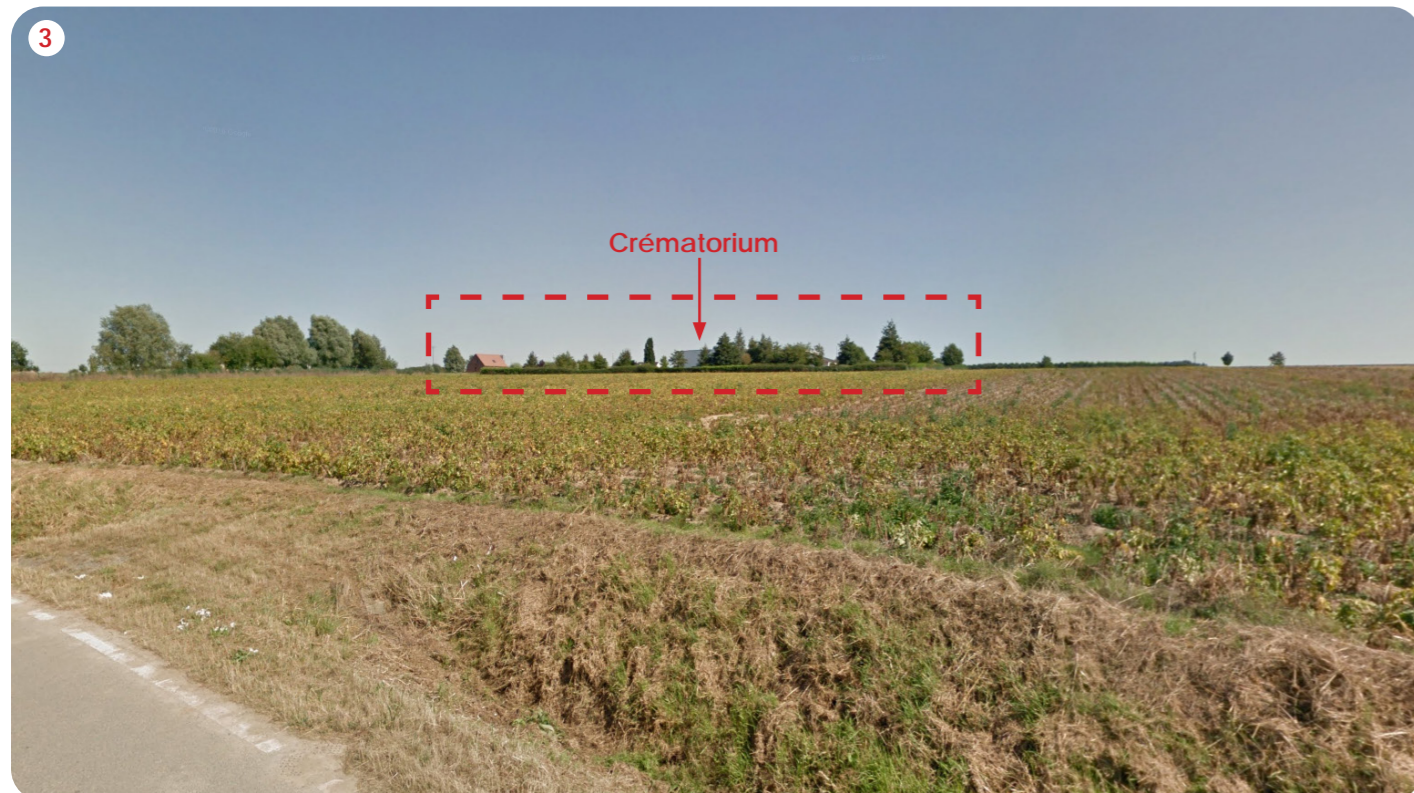
Le site du crématorium est ceinturé de haies qui isolent le bâtiment de son environnement. Il apparaît ainsi comme une masse boisée qui prend place au milieu de la plaine cultivée des Weppes. L'intérieur du site n'est pas visible depuis l'extérieur et, depuis l'intérieur du site, les vues vers l'extérieur sont elles aussi largement filtrées.



Source : google - 2022



Source : google - 2022



Source : google - 2022



Source : MEL - 2021

Annexe 4 : Plan du projet

Etat existant



Esquisse



Annexe 5 - plan des abords du projet





Etang des 7 fontaines

Parc d'activités de la Maladrerie

Entreprise Vandenbulcke

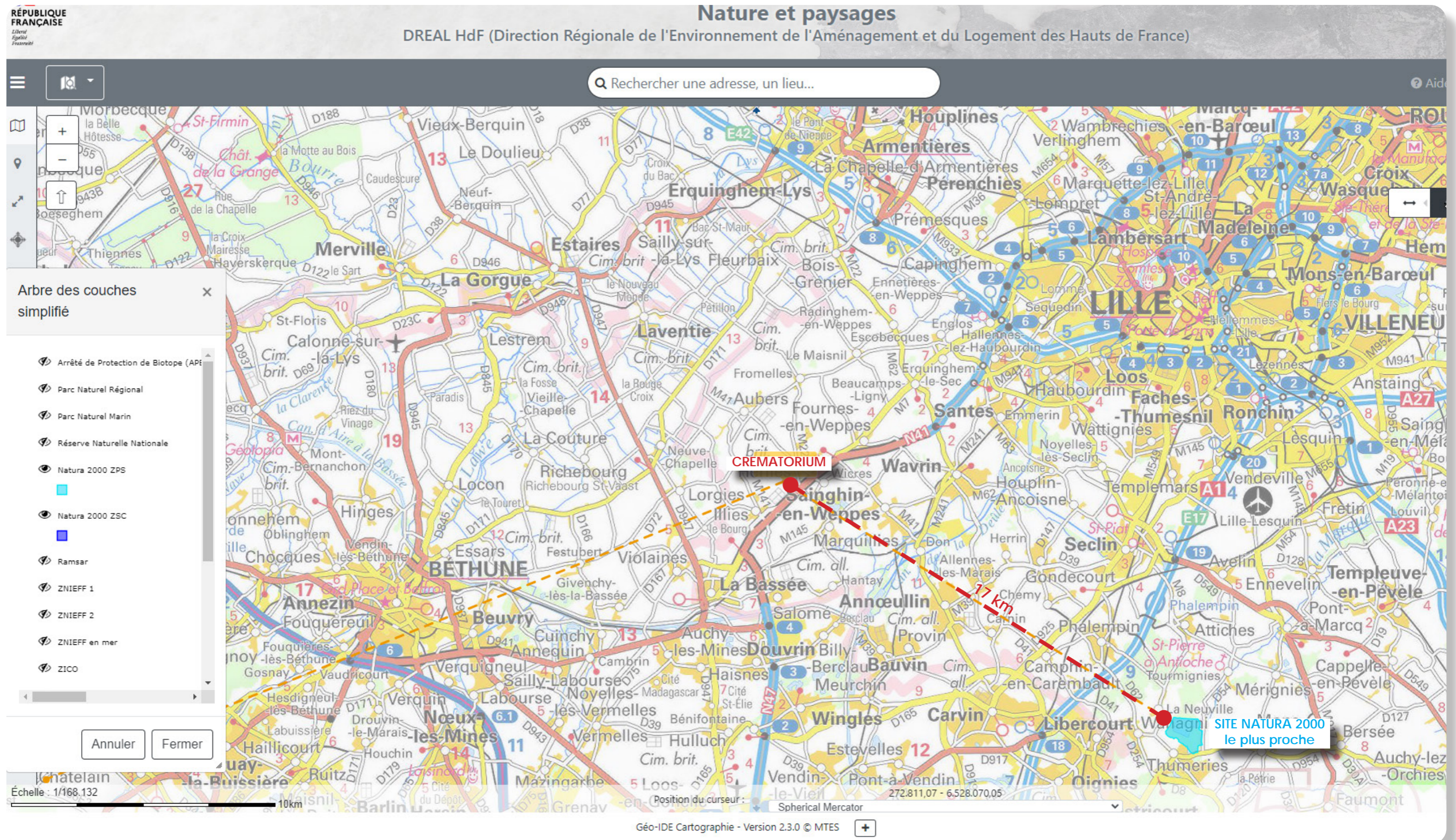
Station d'épuration

CREMATORIUM

Cimetière militaire

MARQUILLIES

Annexe 6 - Localisation par rapport aux site Natura 2000

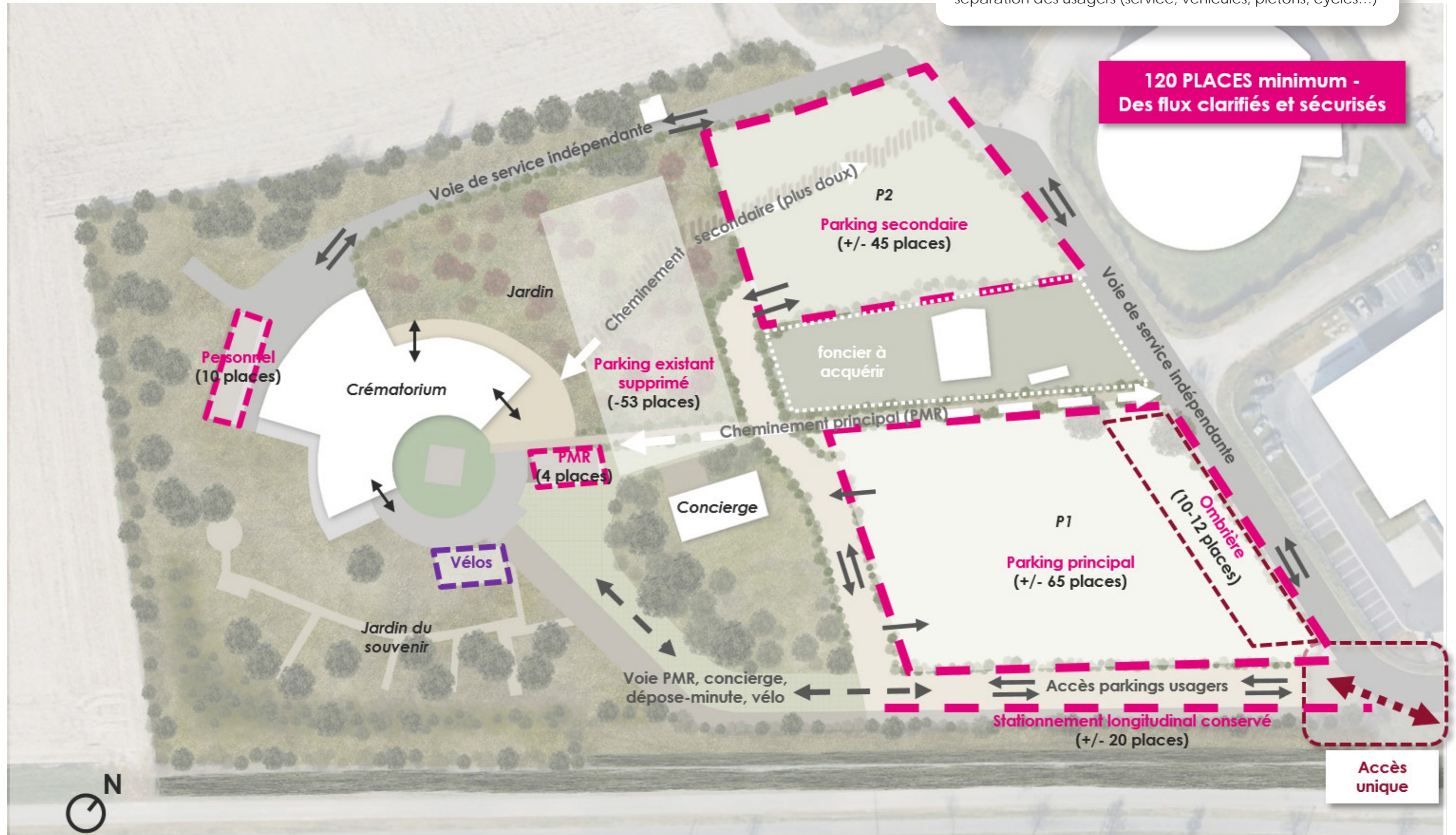


Annexe 7 - Synthèse des aménagements

A - Stationnement / accès / flux

Objectifs

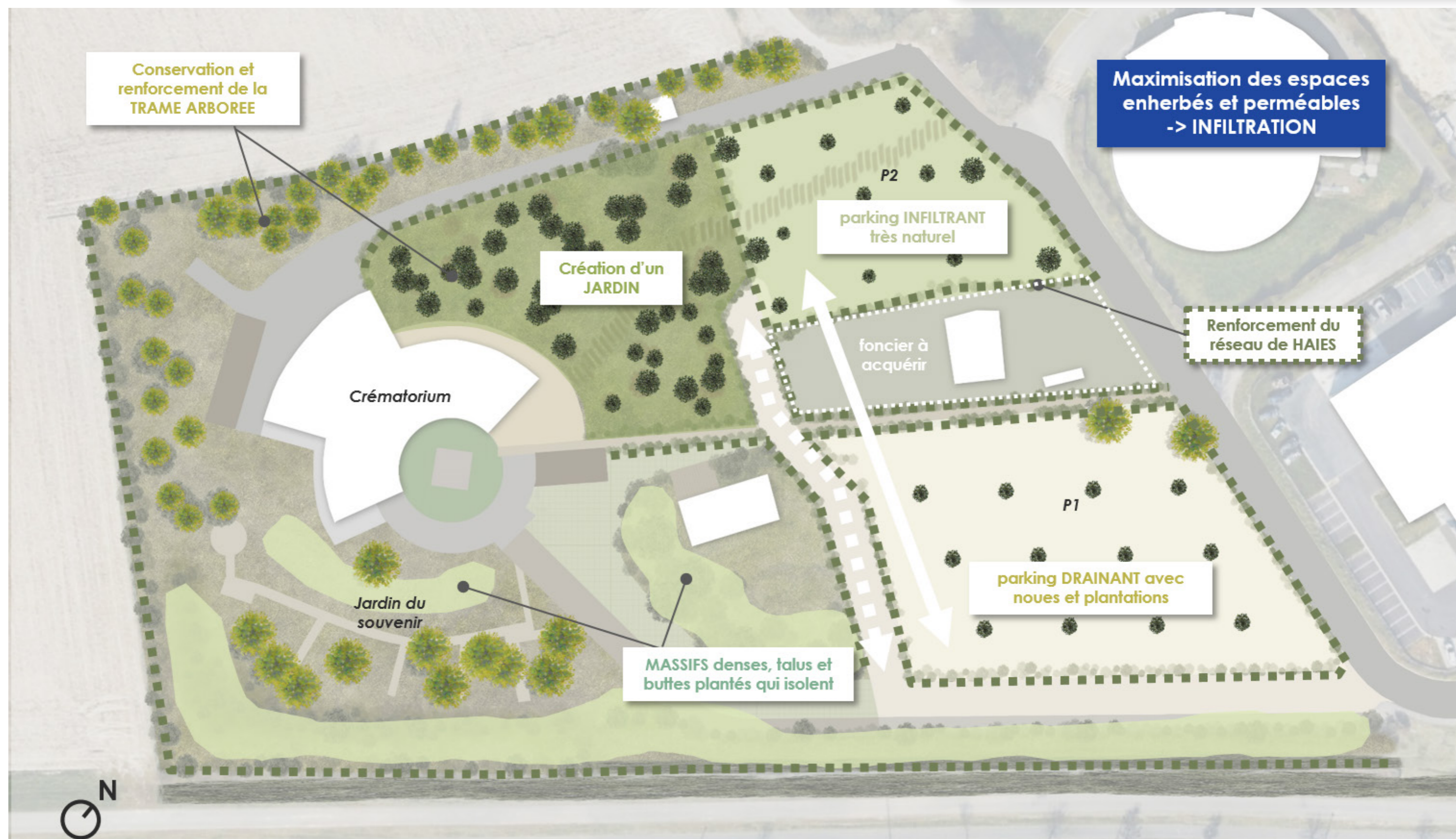
- Doubler le nombre de places (60 -> 120)
- Diminuer l'impact visuel du stationnement
- offrir un stationnement modulable en fonction des besoins
- Sécuriser et faciliter les déplacements grâce à une meilleure séparation des usagers (service, véhicules, piétons, cycles...)



B - Trame végétale / gestion des eaux pluviales

Objectifs

- Rationaliser la consommation de terres agricoles et naturelles
- Développer la trame verte et permettre l'expression de la biodiversité
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle en maximisant l'infiltration



C - Espaces de recueillement / intégration du crématorium dans l'environnement

Objectifs

- Donner une identité visuelle au site
- Garantir une cohérence avec le crématorium de Wattrelos (mobilier...)
- Mais respecter les spécificités locales
- Proposer des espaces de recueillement qualitatifs
- Séparer visuellement ces espaces des espaces techniques

